

DECRET N° 2021/652 DU 08 NOV 2021

portant nomination du Représentant Permanent de la République du Cameroun auprès de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à Madrid.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

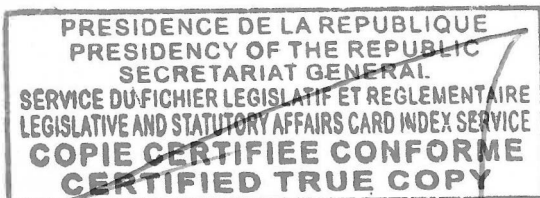
- VU** la Constitution ;
- VU** le décret n° 87/ 1198 du 07 septembre 1987 portant organisation des Services Extérieures Permanents du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- VU** le décret n°2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **YANGA Paulin Godfried Reliques** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Représentant Permanent de la République du Cameroun auprès de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à Madrid (Espagne).

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-



YAOUNDE, le 08 NOV 2021

